

Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Contrôle technique périodique des véhicules à moteur et de leurs remorques. Paquet «contrôle technique» Abrogation Directive 2009/40/EC 2008/0044(COD) Voir aussi 2012/0185(COD) Voir aussi 2012/0186(COD) Sujet 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile	

Informations techniques	
Référence de procédure	2012/0184(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Directive 2009/40/EC 2008/0044(COD) Voir aussi 2012/0185(COD) Voir aussi 2012/0186(COD)
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	TRAN/7/10145